

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2018

**Rapporteur :
Madame Corine NICOLAS**

N° 27

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/10/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/10/2018 (accusé de réception du 03/10/2018)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Convention pour implantation d'ouvrage de fibre optique avec orange
6 rue Jean Jaurès**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique par Orange sur Quimper, il convient d'autoriser cette société d'implanter deux armoires au 6 rue Jean Jaurès.

Afin de pouvoir procéder au déploiement du réseau de fibre optique, la ville de Quimper autorise, au profit d'Orange, l'installation de deux armoires de fibre optique et tous ses accessoires sur la parcelle cadastrée section BL n°880, située 6 rue Jean Jaurès.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention correspondante.